



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs 2020 de l'ENSG pour les petites fournitures sont fixés conformément au tableau ci-joint.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'ENSG et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 20 mai 2020

Le Président
de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

TARIFS DE FACTURATION AU 1er Janvier 2020		
Autres tarifs		
Fournitures pédagogiques (reliures, transparents, etc)		0,3 €
Cartes photocopies support		2 €
Recharge 100 copies		4 €
Crédit 100 impressions supplémentaires		4 €
CD		2 €
Boussole		36 €
Casque		6 €
Lunettes		2 €
Gilet		4 €
Loupes		13 €
Carnet de terrain		12 €
Insertion publicitaire		500 €
Stands Geologia		
3 m2	modulables à la baisse selon les critères laissés à l'appréciation de l'ordonnateur	500 €
6 m2		1 200 €
9 m2		1 500 €
12 m2		2 100 €
18 m2		6 000 €
Repas exposants Geologia		22 €
Les tarifs tiennent compte du coût d'infrastructure des locaux : chauffage, éclairage, mise à disposition de matériel audiovisuel, informatique, entretien...		
La mise à disposition de locaux aménagés est facturé dans le secteur imposable, la facturation doit donc faire apparaître la T.V.A au taux en vigueur à la date de facturation		
Les tarifs peuvent être modifiés par l'établissement d'une convention		